

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Décision
modificative n°2
au budget principal**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :

23 septembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 30 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ
(29 SEPTEMBRE 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, PETIT Jean-Pierre, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc; MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent; RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

EXPOSE

Annulation d'une avance sur marché

A la demande du Service de Gestion Comptable, nous devons annuler comptablement par opération d'ordre, une avance datant de 2009 sur le marché du giratoire de la coupée (n°inventaire 30/2009 du 24/07/2009).

Cette avance a bien été récupérée financièrement mais l'opération d'ordre n'avait pas été constatée.

Une décision modificative est proposée comme détaillée dans le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Operation	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
	041	2152	Installations de voirie	10 000,00 €	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 000,00 €
TOTAL				10 000,00 €	TOTAL			10 000,00 €

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 17 septembre 2025,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

